



Procès-verbal du Conseil municipal du 3 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 octobre, à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de RONGÈRES, légalement convoqué le 26 septembre 2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Christophe MINET, maire.

Étaient présents : Lionel CHIGNOL, Chantal DESSERT, Philippe GENIN, Cyrielle JOUANNEAU, Michel MAITRE, Olivier PISSOCHET, Hervé POIGNÉ, Laurent POURRET, Dominique VERDIER

Était(ent) absent(es) excusé(es) : Anna BONET, Sonia FAYET, Nathalie GADET-AUROUX, Julie CAVEAU, Frédérique LEROUX,

Pouvoir(s) donné(s) : à Dominique VERDIER par Julie CAVEAU, à Cyrielle JOUANNEAU par Frédérique LEROUX

Le Conseil Municipal désigne Olivier PISSOCHET secrétaire de séance et Mme AUROY Michelle, secrétaire auxiliaire

Quorum : atteint

Séance avec public : oui

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2024

12 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 Abstention(s)

1) Choix de la Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du foyer « La Forterre »

Monsieur le Maire rappelle que des travaux sont envisagés pour rénover le « Foyer de la Forterre » et qu'en conséquence un appel d'offre a été lancé pour assurer la maîtrise d'œuvre.

Une consultation a été lancée en date du 12 août 2024 et mise en ligne sur la plateforme « AWS » pour le choix d'un maître d'œuvre (montant estimatif des travaux : 320 000 € HT).

Trois architectes ont déposé des offres :

- IMHOLZ ARCHITECTES ASSOCIÉS - 38 Rue Général HOCHÉ - 03000 MOULINS (36 800 € HT),
- INSOLITES ARCHITECTURES - 16 Place du Marché - 42300 ROANNE (40 640 € HT),
- SARL LA FABRIQUE D'ARCHITECTURE - 11 Avenue Théodore de Banville - 03000 MOULINS (27 625 € HT),

Ces propositions ont été décryptées le 13 septembre 2024 et analysées avec le concours des services de l'ATDA dans la cadre de sa mission d'assistance à maître d'ouvrage.

.../...



MAIRIE DE RONGÈRES

03150

A l'issue de cette analyse, l'offre obtenant la meilleure note relative aux trois critères de compétences, valeur technique et prix, soit 18.16/20, est celle de la SARL LA FABRIQUE D'ARCHITECTURE, pour un montant global de 27 625 € HT (mission de base 25 600€ + diagnostic 2 025€) soit 9 % applicable sur un montant des travaux estimé à 320 000€ HT.

Où l'exposé et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 Abstention(s)

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à conclure avec la SARL LA FABRIQUE D'ARCHITECTURE le marché de maîtrise d'œuvre.

- D'AUTORISER LE FINANCEMENT du marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de rénovation du foyer « La Forterre » pour un montant de 27 625 € HT soit 9 % applicable sur un montant des travaux estimé à 320 000€ HT.

2) Demande de l'ASR Rongères pour baptiser le stade municipal au nom de « Jacques MONCIAUX »

Monsieur le Maire expose la demande du président de l'ASR Football en date du 23 septembre 2024 pour que le stade municipal soit baptisé au nom de « Stade Jacques MONCIAUX », à sa mémoire.

En effet, Monsieur Jacques MONCIAUX est décédé le 22 août dernier, il a été membre de l'ASR depuis sa création en 1967 et a exercé quasiment toutes les fonctions, de joueur à dirigeant et président.

L'ASR a émis le souhait de lui rendre hommage et de saluer son engagement sans faille au club.

Après avoir pris connaissance de la demande de l'ASR et en avoir délibéré, le conseil municipal :

par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 Abstention(s)

- DONNE SON ACCORD pour la dénomination du stade municipal « Stade Jacques MONCIAUX »

Questions diverses

✓ Demande de Monsieur VILLARD (remplacement fenêtres du Bon Vivre)

En date du 18 septembre 2024, Monsieur VILLARD sollicite la mairie afin de procéder au changement de 2 fenêtres usagées, côté cour au rez-de-chaussée du commerce « Le Bon Vivre » qu'il exploite en cogérance. La commune est propriétaire des murs. Un devis établi et la réalisation envisagée après avis de la commission des finances.

.../...



MAIRIE DE RONGÈRES

03150

✓ **Virement de crédit section Investissement (avis au conseil municipal)**

En raison d'un léger dépassement de facturation concernant les travaux de menuiserie effectués au restaurant La Forterre (TVA appliquée au taux de 20%), il a été nécessaire d'effectuer un virement de crédit dans la section Investissement dans le cadre du pouvoir délégué au maire par le conseil municipal. Le mouvement a été opéré comme suit :

- Compte 203 (Frais d'études, rech. & dév. & frais d'insertion) Programme 99 : - 178.00 €
- Compte 2132 (Bâtiments privés) Programme 98 : + 178.00 €

✓ **Musique St Gérard le Puy**

Les 2 sociétés musicales seront sollicitées alternativement dans un souci d'équité.

Fin de séance : 20 heures 25

Christophe MINET, Maire 	Hervé POIGNE, 1 ^{er} adjoint 	Michel MAITRE, 2 ^e adjoint 
Laurent POURRET, 3 ^e adjoint 	Chantal DESSERT, 4 ^e adjointe 	Dominique VERDIER 
Philippe GENTIN 	Julie CAVEAU <i>Absente excusée Pouvoir donné à Dominique VERDIER</i>	Sonia FAYET <i>Absente</i>
Cyrielle JOUANNEAU 	Anna BONET <i>Absente</i>	Nathalie GADET-AUROUX <i>Absente</i>
Lionel CHIGNOL 	Olivier PISSOCHET 	Frédérique LEROUX <i>Absente excusée Pouvoir donné à Cyrielle JOUANNEAU</i>